

Filière alimentaire locale :
SIGNATURES CHARTES D'ENGAGEMENT
« Des champs à l'assiette... de ma cantine »

Mercredi 11 octobre 2017

18h00

À Saint-Sulpice-le-Guérétois

Signatures chartes d'engagement « Des champs à l'assiette... de ma cantine »

Dans le cadre de sa stratégie « Accueil - Economie de proximité », le territoire de projet composé de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et de la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, s'est engagé sur un programme d'actions. L'une des actions phare est la mise en place d'une filière alimentaire locale opérationnelle avec, pour premier enjeu, de desservir la restauration collective et notamment les établissements scolaires en produits alimentaires de proximité.

Cette démarche avait été engagée par le GAL Leader Pays de Guéret sur la période 2011-2014 dans le cadre du projet de coopération « Des champs à l'assiette ». L'étude menée a notamment fait ressortir les chiffres suivants : 1,8 millions de repas servis dans la restauration collective sur le territoire, un marché de 3,9 Millions d'€, et seulement 2 % de produits locaux employés.

Afin de poursuivre cette dynamique, le territoire de projet souhaite participer à la mise en place effective de la filière alimentaire : permettre un approvisionnement de la restauration collective à partir de produits locaux de qualité et relocaliser cette économie.

Les enjeux suivants ont ainsi été identifiés :

- Fournir une alimentation de qualité aux enfants et aux publics de la restauration collective du territoire,
- Etre acteur sur le développement et la structuration de la filière alimentaire locale,
- Conforter l'économie et les emplois locaux,
- Participer à l'effort de réduction d'émission de gaz à effet de serre.

Ces enjeux répondent également à la volonté du territoire d'apporter de nouveaux débouchés aux exploitations agricoles existantes (conforter et diversifier) ainsi que d'accueillir de nouvelles productions pour répondre à la demande.

Bien évidemment, le territoire ne pourra répondre à ces enjeux que si les structures porteuses de restauration collective affichent clairement leur engagement dans la démarche. Cet engagement est nécessaire pour exposer les ambitions locales auprès des différents acteurs de la filière et notamment auprès des producteurs locaux (visibilité accrue sur la demande). Il est ainsi le point de démarrage vers une véritable structuration locale.

Cet engagement des structures volontaires se traduit au travers de la charte « Des champs à l'assiette... de ma cantine » signée avec le territoire de projet.

La charte amène la structure porteuse de restauration collective à se positionner sur un objectif quantifié en année 1 (2017-2018) et des ambitions pour une montée en puissance progressive les années suivantes.

CONTACTS PRESSE :

Hélène REMANGEON : Chargée de mission Accueil – économie de proximité Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – helene.remangeon@agallo-grandgueret.fr – Tél. 05.55.41.04.48

Camille MOREAU : Chargé de Communication événementiel et médias – service.communication@agallo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42

Ce pourcentage d'introduction de produits locaux est défini selon l'état d'avancement de chaque structure signataire et ses ambitions ; il est donc personnalisé.

4 catégories de produits ont été fléchées :

- La viande,
- Les fruits et légumes,
- Les produits laitiers,
- Le pain et l'épicerie.

La structure signataire s'engage par ailleurs à s'impliquer dans le projet au travers des actions proposées par le territoire.

En effet, pour accompagner et soutenir les structures signataires, le territoire a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de l'association SolASol en Limousin, du CPIE des Pays creusois et d'Interbio Nouvelle Aquitaine.

Cet accompagnement a débuté fin 2016 avec le lancement de la démarche et l'audit des structures volontaires : entretien, diagnostic des cantines, accompagnement sur la définition d'objectifs quantifiés adaptés à la structure engagée.

Puis, l'équipe d'accompagnants a proposé un programme d'actions « sur mesure » regroupant à la fois des actions individuelles et des actions collectives dont la mise en œuvre a débuté en septembre et se poursuivra jusqu'en mars 2017. Le but est d'accompagner les signataires dans l'atteinte de leurs objectifs par des actions concrètes : organisation de livraisons test, formations sur la maîtrise des coûts ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire, ateliers de pratiques culinaires, interconnaissance des acteurs (visites de terrain), ateliers de cuisine ou dégustations de produits locaux envers les convives, mise en œuvre de conseils alimentaires locaux, etc.

La 4^{ème} phase permettra d'évaluer le projet et sa poursuite.

Ce sont ainsi 12 structures porteuses de restauration collective, réparties sur les 2 EPCI, qui se sont portées volontaires pour être accompagnées, représentant un panel d'établissements variés : des cantines communales à la cuisine centrale, en passant par un EHPAD, collège et lycée.

Six premières chartes ont été signées en avril dernier avec les communes de Guéret, Saint-Fiel, Anzême, Ajain, St Sulpice-le-Guérétois et la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche en charge de la cantine de Moutier-Malcard.

Six autres chartes sont signées ce jour avec les communes de Jouillat, Lourdoueix-Saint-Pierre, Sainte-Feyre, le collège de Saint Vaury, l'EHPAD d'Ajain et le lycée Jean Favard.

CONTACTS PRESSE :

Hélène REMANGEON : Chargée de mission Accueil – économie de proximité Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – helene.remangeon@aglo-grandgueret.fr – Tél. 05.55.41.04.48

Camille MOREAU : Chargé de Communication événementiel et médias – service.communication@aglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42

En chiffres, en 2016, pour toutes structures engagées confondues, la part du local sur les achats alimentaires représente 5 % des achats totaux soit 65 340 € injectés dans l'économie locale. En année 3, les ambitions affichées porteraient à 15 % cet approvisionnement local soit 189 000 €¹.

Cette deuxième signature de chartes survient au cœur de la première édition du Forum Mangeons local et à l'issue d'un évènement phare de la quinzaine, en ce mercredi 11 octobre, avec l'organisation d'une rencontre interprofessionnelle entre producteurs/fournisseurs et acheteurs. Cette action reflète la dynamique dans laquelle est pleinement inscrit le territoire de projet. En effet, le territoire se mobilise avec les autres territoires creusois pour travailler la filière alimentaire locale à une échelle plus large et ainsi massifier la demande, partager les expériences et co-construire des solutions sur certaines problématiques communes comme peut l'être la logistique. Ce Forum en est la première concrétisation à l'échelle départementale.



Communauté d'Agglomération du Grand Guéret
9 avenue Charles de Gaulle
BP302
23006 Guéret Cedex
Tél. 05.55.41.04.48 – Fax 05.55.41.13.01
direction.generale@agglo-grandgueret.fr
www.agglo-grandgueret.fr

¹ Calculs réalisés sur la base des achats alimentaires estimés en 2016 représentant un marché de 1 291 550 € (données calculées hors lycée Jean Favard).

CONTACTS PRESSE :

Hélène REMANGEON : Chargée de mission Accueil – économie de proximité Communauté d'Agglomération du Grand Guéret – helene.remangeon@agglo-grandgueret.fr – Tél. 05.55.41.04.48

Camille MOREAU : Chargé de Communication évènementiel et médias – service.communication@agglo-grandgueret.fr – Tél. 06.30.97.08.42